RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-FORMATION-47

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 27 OCT. 2026

Date de transmission : 27 OCT. 2026

Date de réception rectorat : 27 OCT. 2026

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSISTANCE PUBLIQUE – HÔPITAUX DE PARIS (AP-HP) POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DESTINÉ À ACCUEILLIR DES FORMATIONS MUTUALISÉES EN CHIRURGIE ET EN MÉDECINE INTERVENTIONNELLE

VU *le Code de l'éducation ;*
VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*
VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32, en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*
VU *les documents présentés en conseil d'administration et adossés à la présente délibération ;*

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le versement d'une subvention d'investissement à l'assistance publique – hôpitaux de Paris (AP-HP) pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir des formations mutualisées en chirurgie et en médecine interventionnelle tel que défini dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
Connaissance - Action

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 octobre 2026

Fait à Créteil, le 16 octobre 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN

Nombre de membres constituant le conseil : 33 **Nombre de membres en exercice : 33** **Quorum : 17** Membres présents : 20 Membres représentés : 11 **Total des membres présents et représentés : 31**	**DÉCOMPTE DES VOIX** Votants : 31 **Votes exprimés : 31** Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Modalités de recours *: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Convention relative aux modalités de versement de la contribution

Université Paris Est Créteil

au financement du projet immobilier

de l'Institut Universitaire de Chirurgie et de Médecine interventionnelle Francine Leca

Entre

- **L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris** (SIRET N° 26750045201928) établissement public de santé et centre hospitalier universitaire, dont le siège est au 55 boulevard Diderot 75012 Paris, représentée par son directeur général, **Monsieur Nicolas REVEL**, et par délégation par Monsieur Camille DUMAS, directeur des Finances

 Ci-après désignée par **l'«AP-HP»,**

D'autre part**,**

- **L'Université Paris Est Créteil** (SIRET n°19941111700013), dont le siège se situe 61 avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil, représentée par sa présidente Karine Bergès,

« Vu la décision du 10/05/ 2022 du Directoire de l'AP-HP portant approbation de l'association des six universités franciliennes dotées d'une composante santé à l'AP-HP au financement du projet immobilier soutenant le projet du Campus Chirurgical du Grand Paris et la décision du 29/01/2025 du Directoire de l'AP-HP portant approbation du projet de création d'un GIP Campus Chirurgical du Grand Paris »

« Vu la délibération n° XXXX du Conseil d'administration du XX/XX/ XXXX de l'Université Paris Est Créteil portant approbation de la convention constitutive du GIP «Institut universitaire de chirurgie et de médecine interventionnelle Francine Leca»

PREAMBULE

L'Assistance publique – hôpitaux de Paris (AP-HP) gère depuis de nombreuses années au sein de son pôle d'intérêt commun « Agence générale des équipements et produits de santé » (AGEPS) une Ecole de chirurgie, située au 7, rue du Fer-à-Moulin à Paris 5ème, ainsi qu'un centre de don des corps. L'école a joué pendant plus d'un siècle un rôle central dans la formation des internes et des jeunes chirurgiens exerçant en Ile-de-France.

Les six universités constituant avec l'AP-HP le centre hospitalier et universitaire de l'Ile-de-France (Universités Paris Cité, Sorbonne Université, Paris Saclay, Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris Est-Créteil, Sorbonne-Paris Nord) et qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants en médecine de France, ont recours dans le cadre de leur composante « Santé » à cette école pour l'organisation des travaux pratiques associés aux DES, Masters et DU des spécialités chirurgicales.

Constatant que son Ecole de chirurgie ne permettait plus, du fait de sa taille réduite (1300 m2) et de ses équipements vétustes, de répondre aux besoins de formation, l'AP-HP a conduit depuis 2018 des études en vue de regrouper sur le site de l'ancien hôpital Broussais à Paris (14ème), dans de nouveaux locaux, toutes les forces et tous les moyens dédiés à la formation des métiers actuels et futurs du bloc opératoire (chirurgiens, médecins interventionnels, radiologues, anesthésistes, infirmiers, manipulateurs d'électroradiologie, ingénieurs, *data scientistes*, chercheurs et industriels).

Concomitamment, le centre de don du corps, implanté dans les locaux de l'UFR de médecine situés au 45, rue des Saints Pères à Paris 6ème a fermé en 2019 et son activité a été reprise par l'AP-HP.

En 2021, l'AP-HP et l'ensemble des universités constitutives du centre hospitalier et universitaire (Université Paris Cité, Université Paris Est Créteil, Université Versailles – Saint-Quentin Sorbonne Paris Nord, Sorbonne Université, Université Paris-Saclay) ont décidé de s'unir afin de porter la création d'un « Institut universitaire de chirurgie et de médecine interventionnelle », implanté sur 5000 m2 dédiés à l'enseignement universitaire, post-universitaire ainsi qu'à la recherche et à l'innovation en chirurgie et en médecine interventionnelle. Cet institut comprendra un nouveau centre d'enseignement et de recherche destiné à la formation universitaire des professionnels du bloc opératoire et abritera le nouveau centre du don des corps de l'Ile-de-France (IDF). Il se substituera aux organisations et installations antérieures communes à l'AP-HP et aux Universités.

Les activités de formation, de recherche et d'innovation s'inscrivent dans celles du Centre hospitalier et universitaire et constituent une composante importante et nécessaire de l'enseignement universitaire et post-universitaire. L'essence même de ce projet est en effet d'accompagner la transformation profonde de la chirurgie, engagée depuis plusieurs années et se traduisant par une place croissante accordée à la robotique sous toutes ses formes ainsi que par l'émergence d'outils de planification préopératoire et de guidage peropératoire. Il a également pour objectif d'accompagner ce mouvement en faisant profondément évoluer les modalités de formation des professionnels du bloc opératoire. Une place centrale est ainsi accordée, dans le futur institut, aux modalités pédagogiques reposant sur la simulation dans toutes ses dimensions lorsqu'elles étaient jusqu'ici uniquement centrées au sein de l'Ecole de chirurgie de l'AP-HP sur la formation sur des sujets anatomiques. Ce faisant, le projet est pleinement conforme à l'esprit du nouveau cadre légal et règlementaire, qui vise à encadrer strictement le recours aux sujets anatomiques à des fins de formation et de recherche.

Cet institut professionnel, d'intérêt général et dépourvu de but lucratif, est orienté en priorité sur les besoins de la région Ile-de-France. Il vise toutefois un rayonnement national et international. Son champ d'activité, celui de la chirurgie d'aujourd'hui et de demain, sera ouvert aux technologies nouvelles (notamment en imagerie et pour les pratiques interventionnelles qui lui sont liées) et s'adressera à l'ensemble des professionnels de la chirurgie et de la médecine interventionnelle.

L'avis de publicité pour la réalisation d'un institut de 5000 m^2 dans le 14éme arrondissement a été publié par l'AP-HP en septembre 2023. Le marché issu de cette consultation a été notifié en février 2025. Un premier bâtiment accueillera, sur 900 m^2, les activités de formation dites « sèches », centrées sur des outils de simulation, ainsi qu'un *hub* pour le développement, l'évaluation et la formation aux innovations chirurgicales et interventionnelles de grande technicité. Un second bâtiment, équipé de blocs opératoires, de salles hybrides et de salles de recherche, accueillera celles en lien avec le nouveau Centre du don du corps d'Ile-de-France (CDC IDF), qui y sera également installé. L'ouverture aux publics est prévue à compter de septembre 2027.

Si l'opération immobilière est entièrement conduite par l'AP-HP laquelle en assure la maitrise d'ouvrage, il est prévu au plan du financement du projet à la suite de la réunion interministérielle du 21 avril 2022, le co-financement suivant :

Le financement de l'investissement, d'un montant de 24 millions d'euros, est assuré à hauteur de 14 millions d'euros par l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (AP-HP) et à hauteur de 5 millions d'euros par les Universités. Un accompagnement complémentaire est assuré à hauteur de 2,5 millions d'euros par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et à hauteur de 2,5 millions d'euros par l'Assurance-maladie au sein de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM).

Au regard du nombre d'étudiants du 3ème cycle d'études médicales qui seront accueillis dans les futurs locaux, les parties ont convenu de répartir la contribution des 5 millions d'euros sur la base

actualisée à 2024 dite « DFASM2 » des effectifs étudiants.

La contrepartie principale à cette participation des universités au financement du projet immobilier consiste en l'utilisation des locaux de l'Institut universitaire de chirurgie et de médecine interventionnelle Francine Leca, pour la formation universitaire des étudiants du 3ème cycle d'études médicales (internes) ainsi que pour la formation post universitaire des professionnels du bloc opératoire dans le domaine de la chirurgie, de la médecine et de la radiologie interventionnelles.

Les activités de formation seront gérées au sein d'un GIP associant l'AP-HP et les 6 universités dont les droits statutaires, lesquels déterminent le nombre de vote à l'assemblée générale du groupement, seront assis sur le montant de ces contributions au projet immobilier.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de sa contribution au financement de l'opération de construction de l'Institut universitaire de chirurgie, la présente convention précise les échéances de la contribution de l'Université Paris Est Créteil sur une durée de quatre ans :

Pour rappel :

L'échéancier initial de versement des 5 millions d'euros (TTC) a été établi en conformité avec l'échéancier prévisionnel d'engagement annuel de crédits totaux d'investissement fixé par la maitrise d'ouvrage de l'AP-HP pour les années 2025 à 2028.

La répartition entre les Universités a été établie de façon conventionnelle par les Universités sur la base actualisée à 2024 dite « DFASM2 » des effectifs étudiants

Les montants de la contribution des six universités étaient présentés comme suit :

	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Montant total	**263 000 €**	**1 842 000 €**	**2 368 500 €**	**526 500 €**	**5 000 000 €**
Paris Cité	90 723 €	635 404 €	817 022 €	181 618 €	**1 724 767 €**
Sorbonne Université	49 466 €	346 448 €	445 474 €	99 026 €	**940 413 €**
Université Paris Saclay	27 718 €	194 131 €	249 619 €	55 488 €	**526 956 €**
Université Sorbonne Paris Nord	29 743 €	208 317 €	267 860 €	59 543 €	**565 464 €**
Université Paris Est Créteil	30 809 €	215 784 €	277 461 €	61 678 €	**585 732 €**
Université de Versailles-St Quentin en Yvelines	34 541 €	241 916 €	311 064 €	69 147 €	**656 668 €**

Les versements de l'année 2025 n'ayant pu être effectifs, l'échéancier débute à l'année 2026.

Article 2 –CONTRIBUTION FINANCIERE L'UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL ET ECHEANCIER DE VERSEMENT

La contribution financière de l'Université Paris Est Créteil est la suivante :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Université Paris Est Créteil	30 812 €	110 984 €	110 984 €	110 984 €	110 984 €	110 984 €	**585 732 €**

Article 3 – MODALITES DE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION

1) Aux fins de dépôt du titre de recette sur la plateforme CHORUS Pro, l'Université Paris Est Créteil transmettra à la ***Direction des finances de l'AP-HP, Service Conventions – Subventions – Financements de la Recherche*** (à la date de rédaction de la présente convention : philippe.monsonego@aphp.fr), le numéro d'engagement juridique ainsi que le code service nécessaires
2) Dans les 50 jours suivant sa réception, l'Université Paris Est Créteil procèdera au paiement du titre de recette. Le paiement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom de la Direction spécialisée

des Finances Publiques pour l'AP-HP et dont les coordonnées sont précisées ci-après et en annexe de la présente convention.

Banque de France – Code Banque : 30001 – Code Guichet : 00064 – Compte n° W7530000000 – Clé RIB : 37
IBAN : FR1330001000 64W753000000037

Article 4 – DUREE

La convention prend effet à compter de sa date de signature et s'achèvera à l'issue de la totalité du paiement par l'Université Paris Est Créteil.

En cas de modification de la durée des travaux, l'échéancier est réajusté par voie d'avenant.

Article 5 – EXECUTION

L'AP-HP s'engage à affecter l'intégralité des sommes reçues au financement du projet immobilier.

Article 6 – JUSTIFICATIONS INTERMEDIAIRES ET FINALES DE L'UTILISATION DES MONTANTS RECUS

Une fois par an l'AP-HP établit un rapport, qu'elle transmet aux universités partenaires, justifiant l'utilisation des sommes reçues. Elle établit également un rapport une fois l'intégralité des travaux terminés.

Article 7 – REVISION : ECART ENTRE LES PREVISIONS DE SOMMES A VERSER ET LES MONTANTS REELLEMENT NECESSAIRES

Au cas où les montants versés excéderaient les montants nécessaires, l'AP-HP s'engage à restituer les sommes excédentaires aux universités au prorata des sommes que chacun des membres du consortium a effectivement versées. Toutefois ce versement ne pourra être réalisé qu'une fois le complet achèvement des bâtiments prononcé.

Article 8 – LITIGES

En cas de litiges liés à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de les résoudre à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le tribunal administratif pourra être saisi par l'une ou l'autre partie.

Fait à Paris, le

Pour le Directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris	Le Président de l'Université Paris Est Créteil
Camille DUMAS	Pierre Wolkenstein

ANNEXE – IBAN DE L'AP-HP

FINANCIAL IDENTIFICATION

PRIVACY STATEMENT https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/about_the_european_commission/eu_budget/privacy_statement_en.pdf

By submitting this form, you acknowledge that you have been informed about the processing of your personal data by the European Commission for accounting and contractual purposes.

Please use CAPITAL LETTERS and LATIN CHARACTERS when filling in the form.

BANKING DETAILS ①

ACCOUNT NAME ②	Direction spécialisée des finances publiques pour l'APHP
IBAN/ACCOUNT NUMBER ③	FR1330001000064W753000000037
CURRENCY	EURO
BIC/SWIFT CODE	BDFEFRPPCCT
BRANCH CODE ④	
BANK NAME	BANQUE DE FRANCE

ADDRESS OF BANK BRANCH

STREET & NUMBER	31 RUE CROIX DES PETITS CHAMPS
TOWN/CITY	PARIS
POSTCODE	75001
COUNTRY	

ACCOUNT HOLDER'S DATA

AS DECLARED TO THE BANK

ACCOUNT HOLDER	Direction spécialisée des finances publiques pour l'APHP
STREET & NUMBER	4 rue de la Chine Bâtiment Galien CS 50046
TOWN/CITY	PARIS
POSTCODE	75982
COUNTRY	FRANCE

REMARK

BANK STAMP + SIGNATURE OF BANK REPRESENTATIVE ⑤

BANQUE DE FRANCE
DGSO - DSB - TOPAZE
31 - 2310
Division Support
75049 Paris cedex 01

DATE (Obligatory)
7 /11/2023.

SIGNATURE OF ACCOUNT HOLDER (Obligatory)
Eric NEXON
Administrateur des finances publiques adjoint

① Enter the final bank data and not the data of the intermediary bank.

② This does not refer to the type of account. The account name is usually the one of the account holder. However, the account holder may have chosen to give a different name to its bank account.

③ Fill in the IBAN Code (International Bank Account Number) if it exists in the country where your bank is established

④ Only applicable for US (ABA code), for AU/NZ (BSB code) and for CA (Transit code). Does not apply for other countries.

⑤ It is preferable to attach a copy of RECENT bank statement. Please note that the bank statement has to confirm all the information listed above under 'ACCOUNT NAME', 'ACCOUNT NUMBER/IBAN' and 'BANK NAME'. With an attached statement, the stamp of the bank and the signature of the bank's representative are not required. The signature of the account-holder and the date are ALWAYS mandatory.

Création GIP Institut Francine Leca

Institut Universitaire de Chirurgie et de Médecine Interventionnelle

Professeur Marc-Olivier Timsit, Directeur Médical et Stéphanie Lambermont, Directrice.



En 2021, l'AP-HP et les six universités d'IDF se sont associées pour la construction d'une nouvelle école de chirurgie et de médecine interventionnelle de près de 5000 M2 sur le site de l'ancien hôpital Broussais à Paris 14,

- ***dédiée à formation initiale des internes et continue des professionnels du bloc opératoire (chirurgiens, médecins interventionnels, radiologues, infirmiers, manipulateurs radio)***

- ***concernant 20 disciplines de chirurgie et de médecine interventionnelle***

- ***ouverte aux académiques et industriels pour des activités de recherche et d'innovation***

- ***Dotée d'un projet immobilier ambitieux pour une formation hors les murs, au plus proche des conditions réelles d'exercice***

- ***Ayant vocation à rayonner au plan régional , national comme international***

- ***Des activités gérées au sein d'un GIP (groupement d'intérêt public) , distinctes de celles assurées par le Centre de Don du Corps de l'AP-HP en association avec Sorbonne Université***



1. PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Le projet répond :

➢**aux objectifs poursuivis par les réformes relatives:**

✓*au 3ème cycle des études médicales de 2017, et à la volonté de plus former des internes via des DU payants*

✓*Au 2ème cycle des études médicales de 2017*

✓*à l'universitarisation des formations des infirmiers*

✓*au développement de la formation continue et de l'évaluation des compétences des professionnels du bloc opératoire*

➢**à l'absence d'infrastructures équivalentes au niveau régional, national et européen** permettant aujourd'hui la dispensation d'enseignements pratiques si essentiels pour 20 disciplines

à la nécessité de pas abandonner la formation à l'industrie et aux encore trop nombreuses « 1eres fois » réalisées sur des patients

➢**Aux enjeux d'attractivité, de sécurisation et d'efficience de la filière chirurgie et de médecine interventionnelle**



3. GOUVERNANCE ET CONVENTION CONSTITUTIVE GIP

MEMBRES FONDATEURS DU GIP

Groupement d'intérêt public (GIP) associant UPC, SU, Paris-Saclay, UPEC, UVSQ, Sorbonne Paris-Nord et l'APHP

- **juin 2026 : dépôt dossier d'approbation du GIP auprès du Préfet de la Région IDF pour une création au 1er janvier 2027**

Budget prévisionnel du GIP

Dépenses 2028	
TITRE I - Charges d'exploitation relatives au personnel	2 445 005 €
TOTAL TITRE II - Charges d'exploitation à caractère médical	2 541 021 €
TOTAL TITRE III - Charges d'exploitation à caractère hôtelier et général	5 486 350 €
TOTAL TITRE IV - Charges d'amortissement et provisions	80 728 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	10 553 105 €
Atténuation des charges des membres du GIP	4 690 661 €
Total dépenses	15 243 766 €

Recettes 2028	
Recettes de formation GIP	5 122 050 €
Recettes de formation hors GIP	5 602 770 €
Total recettes de formation	10 724 820 €
Autres recettes	4 518 946 €
TOTAL RECETTES	15 243 766 €

Contribution annuelle de l'Université Paris Est-Créteil au budget de fonctionnement du GIP

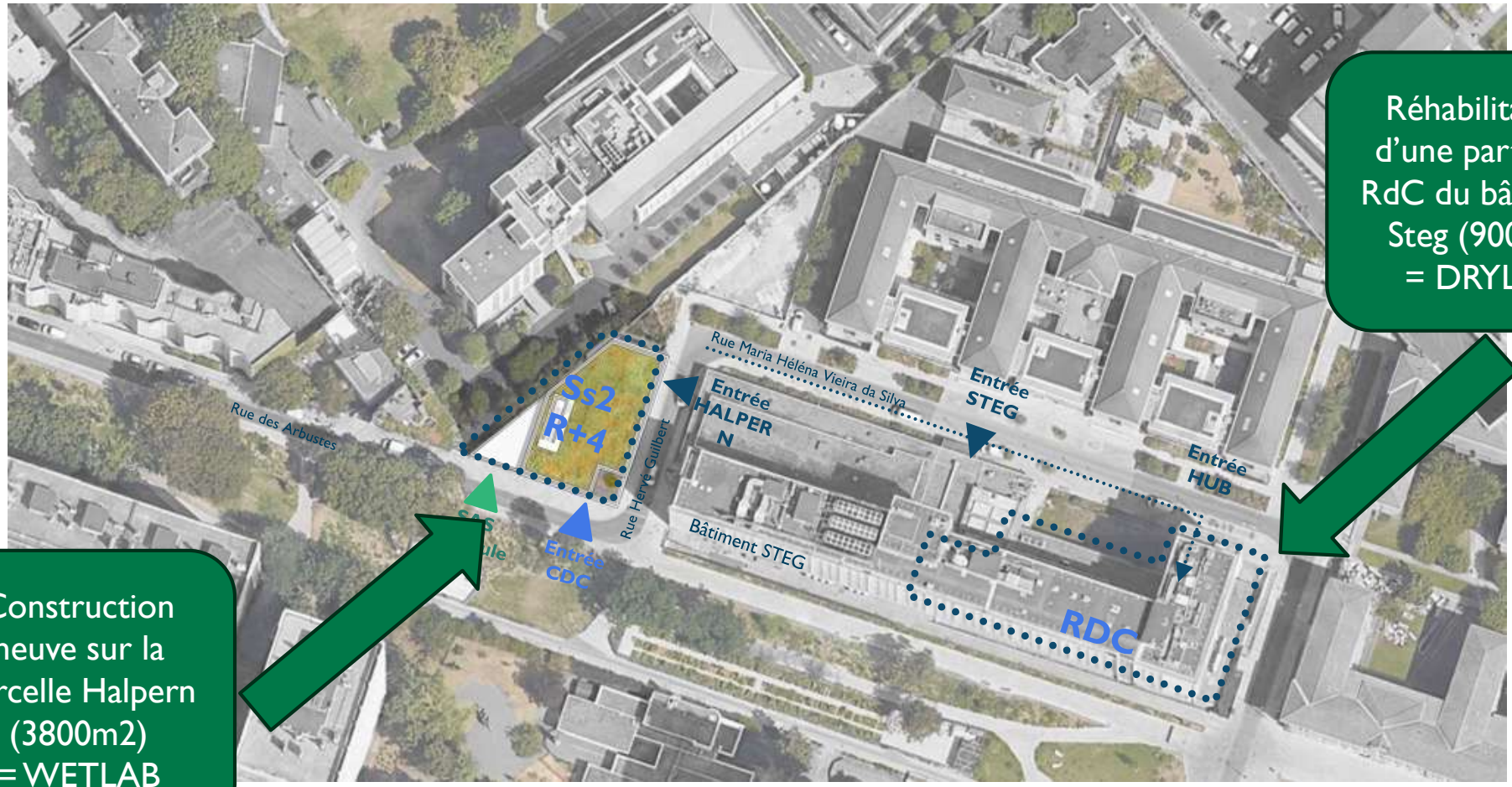
Ce que cela pourrait nous coûter sans adhésion : 360 997€

Ce que cela nous coûterait en adhérant au GIP : 30 404 €



3-PROJET IMMOBILIER

Ouverture prévue fin 2027



Réhabilitation d'une partie du RdC du bâtiment Steg (900m2) = DRYLAB

Construction neuve sur la parcelle Halpern (3800m2) = WETLAB

▪**Un financement sécurisé du projet immobilier et mobilier à hauteur de 37 M€**

L'opération immobilière est conduite par l'AP-HP, sur une parcelle et un bâtiment dont elle est propriétaire.

Le financement de l'opération d'un montant de 24 M€ TTC, est assuré à hauteur de **14 M€ par AP-HP** et **de 5 M€ pour les universités.** Un accompagnement complémentaire est assuré pour 5M€ par les Ministères de tutelle.

- Elle a été attribuée pour 24 M€ TTC au groupement Ameller Dubois-Léon Grosse
- La répartition la contribution de 5 M€ Universités est basée sur le nombre de chirurgiens en formation initiale **base DSAM2**

▪**Le financement des équipements fixes a été obtenu suite candidature à des AO nationaux (AMI CMA) et régionaux pour le financement à date de 12 M€ d'équipement et le soutien à la création de 30 nouveaux emplois pour le fonctionnement du Campus pendant 18 mois.**

- **Contribution immobilière de l'Université Paris Est-Créteil**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Université Paris Est Créteil	30 812 €	110 984 €	110 984 €	110 984 €	110 984 €	110 984 €	**585 732 €**

